RESOLUTION OENO 3/93

NUTRITION ET SANTÉ

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION de la Commission II "Oenologie", compte tenu des travaux du Groupe d'Experts "Nutrition et Santé",

RAPPELLE :

- Que le vin fait partie du patrimoine socio-culturel de nombreuses civilisations depuis des millénaires;
- Que pendant cette longue période, la connaissance des effets du vin sur le comportement humain d'une part et la santé d'autre part, a été mieux appréhendée et que dans de nombreuses sociétés ceci a donné naissance à des attitudes sociales et religieuses, mais aussi à des contraintes légales eu égard à la consommation de vin;
- Que le vin, boisson complexe résultant de la fermentation totale ou partielle du moût de raisins frais et mûrs, contient, en plus de l'alcool éthylique, de nombreux autres composants qui le différencient des autres boissons alcooliques;
- Que par son alcool le vin, consommé de manière excessive ou irresponsable, a des effets néfastes comparables à ceux mis en évidence lors d'une consommation abusive de toute boisson alcoolique;
- Que l'existence de groupes d'individus et d'individus à risques devant la consommation de toutes boissons alcooliques a été mise en évidence,
- Que, toutefois, le vin - produit culturel et de convivialité - consommé modérément, semble de plus, d'après de récentes études, avoir (comme d'autres boissons) des propriétés favorables susceptibles, en particulier, de diminuer l'incidence de certaines maladies cardio-vasculaires.

RECOMMANDE :

- De développer des études épidémiologiques spécifiques visant à compléter et à affiner les études existantes;
- D'encourager des recherches expérimentales et cliniques sur les effets

Exemplaire certifié conforme San Francisco, 15 septembre 1993
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Robert TINLOT

© OIV 1993

physiologiques du vin et de ses constituants;

- De compléter les études précédentes par des études en sciences humaines pour approfondir la connaissance des conséquences de la consommation de vin.

Dans le cadre de cette démarche :

- Incite les pays membres à collaborer entre eux;
- Se propose d'assurer la coordination scientifique de ces travaux.

Convaincue de la nécessité de lutter contre l'abus de boissons alcooliques:

SOUHAITE, qu'à la suite de ces études s'engage une réflexion sur les niveaux de consommation modérée;

ENCOURAGE vivement les Pays membres à favoriser les conditions renforçant la motivation et la capacité de la personne à éviter des pratiques dangereuses en matière d'alcool;

SUGGERE que les campagnes de lutte contre les abus de boissons alcooliques ne soient pas axées sur la suppression générale de la consommation (prohibition), mais sur l'éducation dans le but de responsabiliser les individus, en particulier les jeunes, tant vis-à-vis d'eux-mêmes que de la Société,

DEMANDE que le Directeur général de l'O.I.V. étudie rapidement la possibilité de créer une quatrième commission ou toute autre structure sur la recherche et l'éducation pour la santé, afin d'encourager la recherche médicale et scientifique objective sur les implications physiologiques de la consommation du vin, de suivre les développements dans ce domaine et de diffuser les informations, notamment auprès des professions médicales, des administrations et des consommateurs.

Exemplaire certifié conforme San Francisco, 15 septembre 1993

Le Directeur Général de l'OIV

Secrétaire de l'Assemblée Générale

Robert TINLOT

© OIV 1993